



# Condition féminine Canada

## Budget des dépenses 2004-2005

## Rapport sur les plans et priorités

---

L'honorable Liza Frulla, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine Canada et ministre responsable de la  
Condition féminine

# Table des matières

---

1.0	Introduction.....	1
1.1	Message de la ministre.....	1
1.2	Déclaration de la direction.....	4
2.0	Raison d'être.....	5
2.1	Mandat conféré par la loi.....	5
2.2	Vision.....	5
2.3	Mission.....	5
2.4	Rôles stratégiques.....	6
3.0	Vue d'ensemble de la planification.....	7
3.1	Facteurs du milieu extérieur.....	7
3.2	Facteurs du contexte organisationnel.....	9
4.0	Plans et priorités par résultat stratégique.....	11
4.1	Répercussions tirées du modèle logique 2004-2005.....	11
4.2	Sommaire.....	12
4.3	Contribution à des politiques gouvernementales renforcées et plus équitables.....	13
4.4	Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés.....	16
4.5	Efficacité du Ministère.....	21
5.0	Organisation.....	23
5.1	Responsabilités.....	23
5.2	Dépenses ministérielles prévues.....	25
	Annexe A : Coordonnées des personnes-ressources.....	28
	Annexe B : Contributions au modèle logique du Ministère pour 2004-2005.....	29
	Annexe C : Publications de recherche en matière de politiques prévues pour 2004-05...	31
	Annexe D : Formulaire de rétroaction de la lectrice ou du lecteur.....	32

Le présent rapport est présenté sur le site Web de Condition féminine Canada à l'adresse suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca>

# 1.0 Introduction

---

## 1.1 Message de la ministre

À titre de ministre responsable de la Condition féminine, je suis heureuse de publier le *Rapport sur les plans et priorités* de Condition féminine Canada (CFC) pour le Budget principal des dépenses de 2004-2005.

Partout dans la société actuelle, nous sommes témoins de l'apport des femmes dans leur famille, leurs communautés et leur pays. Les manifestations des forces et des réalisations des femmes sont de plus en plus évidentes, alors qu'un nombre croissant d'entre nous occupent des postes de responsabilité et deviennent des chefs de file et des modèles. Les Canadiennes sont la preuve vivante des progrès énormes que le Canada a réalisés au chapitre de l'égalité entre les sexes. Cependant, il subsiste toujours de nombreux retards pour les femmes dont la vie est teintée d'inégalités et pour qui la pauvreté, la violence et l'absence de possibilités sont le lot quotidien.

Il faut reconnaître et célébrer nos réussites au chapitre de la promotion de l'égalité entre les sexes, mais nous devons également admettre qu'il reste beaucoup à faire. Le présent rapport fait état du travail auquel Condition féminine Canada s'attellera dans la prochaine année afin de concrétiser l'engagement du gouvernement en matière d'égalité entre les sexes - un engagement réaffirmé dans le discours du Trône.

Nous reconnaissons que l'égalité entre les sexes est un élément essentiel de la réussite sociale et économique du Canada et qu'elle est au coeur d'un gouvernement efficace. Les contributions de l'ensemble de la population canadienne - des femmes et des hommes dans toute leur diversité - sont essentielles pour permettre au Canada de relever les défis que réserve le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les gouvernements accordent de plus en plus d'importance à l'amélioration des mécanismes de responsabilisation et nombre de personnes oeuvrant dans ce domaine, tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur de celui-ci, et accordent une attention grandissante à la responsabilisation en matière d'égalité entre les sexes. Dans cette optique, le Ministère veut examiner les moyens d'obtenir une responsabilisation accrue au chapitre de l'égalité entre les sexes et s'attaquer aux écarts importants entre les femmes et les hommes, écarts qui ont été circonscrits par des intervenantes et des intervenants de la scène nationale et internationale.

La prochaine année sera marquée par un effort pangouvernemental concerté en vue d'obtenir des résultats - des résultats qui permettront de bâtir un Canada plus fort au plan social et économique, un chef de file mondial. En guise de contribution à cet effort, Condition féminine Canada s'engage de manière plus soutenue à l'égard de la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes, et ce, en vue de réaliser un changement durable et mesurable, tant pour les femmes que les hommes.

Par conséquent, Condition féminine Canada participera aux efforts gouvernementaux en vue de susciter la participation des Canadiennes et des Canadiens dans la vie démocratique du pays - dans les diverses collectivités de toutes les régions du pays. Condition féminine Canada dialoguera avec les Canadiennes et les Canadiens afin de les engager dans un processus de promotion de l'égalité entre les sexes là où ça compte le plus pour eux - dans leurs propres collectivités, où ils vivent et travaillent, que ce soit dans les grands centres urbains ou les petites agglomérations rurales. Cet effort concorde avec l'engagement du gouvernement de ramener les préoccupations et les enjeux régionaux au coeur du gouvernement national.

Le travail visera à élaborer une nouvelle approche à l'égard des questions touchant les femmes autochtones, ainsi que les questions liées à la pauvreté et à l'intersection de la race, de la classe sociale et du sexe. Il faudra obtenir les commentaires de particuliers, de collectivités et d'organismes qui, de par leur expertise et leur expérience, pourront contribuer de manière unique, et entamer un dialogue avec eux.

Sur le front international, bien que le Canada demeure un chef de file, il reste encore beaucoup à faire. En janvier 2003, le Canada a déposé son cinquième rapport sur la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Le comité chargé d'examiner le rapport du Canada a constaté d'importants écarts en matière d'égalité entre les sexes, plus particulièrement au chapitre de la pauvreté et de la situation des femmes autochtones. Par conséquent, dans le cadre de sa collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, Condition féminine Canada mettra l'accent sur des secteurs particuliers, tels que la pauvreté chez les femmes et l'inégalité des femmes autochtones, et ce, afin de s'attaquer à ces écarts.

Le principal travail en cours au sein de Condition féminine Canada comporte un engagement à l'égard de résultats qui sont mesurables et bénéfiques pour le Canada, tant au pays qu'à l'étranger. Pour un ministère comme CFC, dont le travail repose sur des efforts considérables pour créer des partenariats avec d'autres ministères et institutions, il est difficile d'évaluer les progrès accomplis par le Canada. Cela dit, le Ministère est toujours déterminé à relever les défis qui l'attendent et à faire participer l'ensemble de la population, ainsi que les autres ministres, à concrétiser cet engagement.

À l'appui des plans du Canada pour les futures initiatives en matière d'égalité des sexes, le ministère dirigera et coordonnera les activités du Canada à titre d'État membre de l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec d'autres ministères, CFC effectuera l'évaluation des progrès réalisés par le Canada au cours de la décennie, soit depuis la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995. Alors que s'amorce la planification pour la prochaine période quinquennale (2005-2010), le processus d'autoévaluation du Canada revêt une importance particulière.

Toutes les activités entreprises par Condition féminine Canada prendront appui sur les principes fondamentaux du gouvernement en matière de transparence, de responsabilisation, de responsabilité financière et de conduite éthique. Les Canadiennes

et les Canadiens doivent avoir confiance en leur gouvernement et, en retour, le gouvernement doit réaliser sa mission sacrée auprès de sa population.

C'est un privilège de collaborer à la préservation de cette confiance. Dans mon nouveau rôle de ministre responsable de la Condition féminine, je travaillerai au sein de la nouvelle structure du Cabinet afin d'assurer l'intégration de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes dans le processus d'élaboration du vaste programme stratégique du gouvernement.

Je suis enthousiaste à l'idée de travailler à l'apport de résultats pour les Canadiennes et les Canadiens. Ensemble, je sais que nous créerons une nation favorisant l'inclusion et la participation concrète des femmes et des hommes, dans toute leur diversité, ainsi que la participation entière et libre de chaque membre de la société.

A handwritten signature in black ink, reading "Liza Frulla". The signature is written in a cursive, flowing style.

Liza Frulla  
Ministre du Patrimoine Canada et ministre responsable de la Condition féminine

## 1.2 Déclaration de la direction

### Déclaration de la direction

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 de Condition féminine Canada (CFC).

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Le document est complet et exact;
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 2.0 Raison d'être

---

### 2.1 Mandat conféré par la loi

Condition féminine Canada (CFC) a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de « *coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent* ». (Décret 1976-779)

Le mandat de CFC est de plus renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), ainsi que par les engagements pris par le Canada dans le cadre du *Programme d'action* (Beijing, 1995) et de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* des Nations Unies.

### 2.2 Vision

Le Ministère se voit *jouer un rôle crucial en permettant au gouvernement du Canada de respecter son engagement à bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes ainsi que de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles, dans toute leur diversité.*

La démarche adoptée par le Canada afin de promouvoir l'égalité entre les sexes repose sur la constatation que le sexe est un facteur dans notre système social, économique, culturel et politique, que l'inégalité des femmes a des causes systémiques et que ces causes perpétuent l'inégalité. Le concept de l'égalité entre les sexes reconnaît que traiter les femmes et les hommes de façon identique ne saurait garantir l'égalité dans les faits parce que les femmes et les hommes ont des relations sociales et des réalités différentes. Le concept reconnaît également que des facteurs tels l'ethnicité, la race, le statut socio-économique, le statut de réfugiée, d'immigrante ou d'Autochtone, l'âge, les déficiences, la langue, la religion, l'orientation sexuelle et le revenu viennent encore ajouter à l'inégalité des femmes.

### 2.3 Mission

La mission de CFC est *de promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.*

Mettant à profit son mandat de coordination et d'administration, CFC s'efforce :

- d'influencer la mise au point de politiques renforcées et plus équitables;
- de rejoindre une plus grande diversité d'intervenantes et intervenants efficaces.

(Voir la Section 4 pour plus de détails.)

## 2.4 Rôles stratégiques

Bien que CFC soit un organisme relativement petit en comparaison d'autres ministères fédéraux, le mandat qui lui a été confié est vaste et d'une grande portée. Un large éventail de questions ont un impact sur l'égalité entre les sexes et un nombre important de ministères fédéraux sont responsables de ces enjeux, qui touchent d'autres intervenantes et intervenants clés. En 2001, CFC a donc relevé trois rôles complémentaires :

- **Courtier du savoir sur l'égalité entre les sexes** — Condition féminine Canada facilite l'interaction et le partage d'information entre les partenaires et joue un rôle de premier plan afin d'informer sa clientèle des possibilités d'apporter une contribution opportune et efficace au processus fédéral d'élaboration des politiques. Le Ministère met en contact les personnes qui ont les connaissances et celles qui ont de l'influence ou qui prennent les décisions.
- **Portail de l'information** — Le Ministère sert de portail de l'information sur l'égalité entre les sexes dans l'administration fédérale et pour les collectivités de toutes les régions du pays. Il met en contact les personnes qui ont des besoins et celles qui proposent des solutions.
- **Centre d'expertise** — Condition féminine Canada recueille activement des connaissances de premier ordre sur des enjeux précis, particulièrement les nouveaux enjeux, en plus d'établir des contacts importants dans le domaine. Son but est de partager le savoir, des cadres et des contacts avec des intervenantes, des intervenants et des partenaires, et ainsi de les aider dans les efforts de promotion de l'égalité entre les sexes de leurs programmes et politiques.

Le Ministère doit être dûment désigné comme agent de changement et se positionner de manière à remplir efficacement ce rôle au sein du gouvernement du Canada afin de pouvoir contribuer de façon significative à la promotion de l'égalité entre les sexes au pays.

## 3.0 Vue d'ensemble de la planification

---

La présente section met à profit les renseignements contextuels présentés dans les précédents rapports sur les plans et les priorités ainsi que dans les rapports ministériels sur le rendement. Elle met en relief la nature des milieux qui influent sur le plan stratégique du Ministère.

### 3.1 Facteurs du milieu extérieur

Bien que les femmes soient de plus en plus présentes sur la scène politique, économique, culturelle et sociale au Canada, il reste beaucoup à faire.

L'évolution du paysage démographique, social et économique du Canada a été source tantôt de possibilités et tantôt de défis, et n'a pas la même incidence sur les femmes et les hommes. Voici un aperçu des facteurs et des tendances qui influent sur les programmes de CFC et les efforts que déploie le Ministère pour remplir son mandat et ses engagements.

**Tendances démographiques et sociales :** Des tendances telles que le vieillissement de la société canadienne, le nombre sans précédent de femmes adultes qui entrent sur le marché du travail, la proportion croissante de familles où les deux conjoints travaillent, de familles sans enfants et de familles dirigées par une mère seule, de même que la croissance de la population autochtone, influent sur le type d'aide demandé aux gouvernements, aux familles et au secteur bénévole. La tendance la plus importante, et de loin, concerne le poids de l'immigration : on projette que d'ici 2011, l'accroissement de la population active reposera exclusivement sur l'immigration, laquelle deviendra la seule source de croissance démographique du Canada d'ici 2031.

Bien que les femmes continuent de se heurter à des obstacles communs, il importe de reconnaître que la diversité de plus en plus grande de la population canadienne exige des politiques et des programmes qui tiennent compte à la fois des particularités propres à chacun des sexes et de la diversité. Au fil des ans, le gouvernement du Canada a reconnu la valeur de la diversité ainsi que les désavantages que peut engendrer le croisement de la discrimination fondée sur le sexe et d'autres facteurs, tels que la race et l'origine ethnique. Il faut entreprendre un dialogue au sujet des politiques et collaborer étroitement pour cerner ces désavantages, réagir en conséquence et répondre aux besoins différents des Canadiennes et des Canadiens.

Il faut entretenir un dialogue au sujet des politiques et collaborer étroitement pour cerner ces désavantages, réagir en conséquence et répondre aux besoins différents des Canadiennes et des Canadiens. Voilà qui continuera de présenter des défis et des possibilités à CFC dans l'exécution de son mandat de promotion de l'égalité des femmes.

**Tendances économiques au Canada :** Comme la plupart des pays industrialisés, le Canada est intervenu pour opérer la transition à une économie mondiale innovatrice, axée sur le savoir, et promouvoir un environnement où personne n'est laissé pour compte. Toutefois, certains groupes de femmes doivent encore surmonter des obstacles et relever des défis. Par exemple, les entrepreneures qui dirigent de petites et moyennes entreprises se heurtent toujours à des obstacles lorsqu'elles veulent faire croître leur entreprise et donner à leurs activités une portée plus mondiale. Malgré des progrès, les femmes demeurent peu nombreuses à opter pour une carrière en sciences ou en génie, et se retrouvent fréquemment dans des emplois précaires et atypiques. Par conséquent, elles ont moins de chances de profiter des possibilités offertes par l'évolution du contexte mondial.

En outre, deux importants défis se posent dans le contexte actuel des politiques et des programmes, à savoir reconnaître la valeur du travail non rémunéré des femmes, et accroître l'appui aux enfants et aux familles de façon à favoriser l'autonomie économique des femmes.

**Le point sur la condition féminine :** Les femmes sont une force économique et sociale essentielle. Bien que leur situation générale continue de s'améliorer, les statistiques révèlent des réalités inacceptables pour une société aussi riche et avancée que celle du Canada. D'autres pays continuent de considérer le Canada comme un chef de file en matière d'égalité entre les sexes. Ils ont adopté nos meilleures idées - autant dans le domaine des politiques, des structures et de la responsabilisation que des résultats. Par contre, le Canada a encore de sérieux défis à relever.

Par exemple :

- Les revenus des femmes, comparativement à ceux des hommes, augmentent graduellement. Par exemple, ils ont augmenté de 52 p. 100 en 1986 à 63 p.100 en 1997. La part des femmes du travail rémunéré a également augmentée, toutefois, leurs salaires n'ont que sensiblement fluctué durant cette période ou depuis lors. Par exemple, en 1997, les revenus à temps plein pour l'année entière des femmes, représentaient 72 p. 100 des revenus des hommes. En 2001, ils ont baissé à 71,6 p. 100. La baisse était encore plus marquée pour les femmes universitaires, à savoir, de 73,6 p. 100 à 67,5 p.100.
- Encore aujourd'hui, les femmes effectuent environ les deux tiers du travail non rémunéré au pays.
- Celles qui vivent sous le seuil de pauvreté, particulièrement les femmes autochtones, continuent d'être confrontées à des défis à long terme pour la plupart d'entre elles. Environ 32 p. 100 des mères seules canadiennes ont un revenu qui se situe en dessous du seuil des familles à faible revenu net d'impôt en 2001.

- Les homicides conjugaux ont augmenté de 23 % en 2001; dans presque tous les cas, c'est l'homme qui tue sa conjointe.

La population canadienne s'attend à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership, c'est-à-dire qu'il reconnaisse et garantisse un droit à l'égalité fondé sur les principes fondamentaux de la responsabilité sociale et de la démocratie dont se réclament ces engagements. Les récents appels à la création d'une nouvelle commission royale et d'un comité parlementaire permanent, ainsi que les questions au sujet des mécanismes gouvernementaux visant à instaurer l'égalité entre les sexes, confirment le besoin d'un engagement continu.

Plus de 30 ans après la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada de mettre en place des mécanismes particuliers pour faciliter les efforts visant l'avancement de la situation des femmes dans les politiques d'intérêt public, il nous faut examiner les succès réalisés ainsi que le travail qui reste à accomplir.

La complexité croissante de l'environnement politique du Canada oblige le gouvernement à réagir de manière innovatrice et nécessite le renforcement constant des partenariats établis entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur bénévole, les communautés autochtones et bien d'autres pour respecter comme il se doit les engagements pris par le Canada en faveur de l'égalité entre les sexes au pays même.

Le gouvernement fédéral a fait des progrès en ce qui a trait au respect des engagements internationaux qu'il a pris à titre de chef de file en matière d'égalité entre les sexes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par les Nations Unies en 1967 et ratifiée par le Canada en 1981, oblige les signataires à présenter, tous les quatre ans, un rapport sur les mesures adoptées pour mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. On trouvera à la section 4 du présent document de plus amples détails au sujet des répercussions de cette obligation sur le Canada.

En outre, en 2005, dix années se seront écoulées depuis la Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies à Beijing, en Chine. L'on s'attend à ce que le Ministère commence aussi à diriger et à coordonner l'examen et l'évaluation des progrès faits par le Canada dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, cela en prévision de la prochaine réunion, Beijing+10. Ce processus d'examen et d'évaluation sera décisif pour la planification de la prochaine période quinquennale (2005 à 2010) du Ministère.

### **3.2 Facteurs du contexte organisationnel**

Le gouvernement du Canada se propose de renforcer les assises sociales de la vie canadienne, d'édifier une économie pour le XXI<sup>e</sup> siècle et d'assurer au Canada une place souveraine dans le monde. Ceci influera sur le choix des dossiers auxquels les ministères

fédéraux donneront suite en matière d'égalité entre les sexes et, par voie de conséquence, sur ceux auxquels CFC pourra apporter sa collaboration. En outre, le Ministère est également influencé par les commentaires qu'il reçoit des intervenantes et des intervenants ainsi que par l'évolution des orientations politiques et stratégiques.

Condition féminine Canada a commencé à mettre en place les assises d'une structure de gestion axée sur les résultats. Par exemple, l'application du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats à l'ensemble du programme de financement de CFC aidera non seulement les groupes de femmes qui bénéficient d'un financement à se concentrer davantage sur les résultats plutôt que sur les activités, mais fournira aussi au Ministère de précieuses occasions d'apprentissage continu et de renforcement des capacités internes concernant de nouveaux ensembles de compétences, tels que le recours aux indicateurs de rendement et la définition des normes de service.

Le mandat horizontal du Ministère présente un certain nombre de défis. Le Ministère exerce un contrôle direct sur ses programmes de financement et ses projets de renforcement des capacités en matière d'analyse comparative entre les sexes. Toutefois, il n'est possible de livrer des résultats aux Canadiennes et aux Canadiens que lorsque les autres ministères et institutions se concertent avec CFC. Le renforcement des mécanismes de responsabilisation permettra à CFC de mieux mesurer les progrès relatifs aux engagements du Canada en matière d'égalité. En travaillant avec les autres ministères fédéraux pour forger des partenariats efficaces et entretenir des relations stratégiques avec des partenaires clés, on obtiendra en bout de ligne davantage de résultats concrets.

## 4.0 Plans et priorités par résultat stratégique

L'aperçu qui suit décrit les possibilités à court et à moyen terme qui s'offrent à CFC pour respecter les engagements prépondérants pris dans son plan stratégique de 2001-2004 et guider le gouvernement du Canada afin que celui-ci puisse montrer des progrès en matière d'égalité entre les sexes.

### 4.1 Répercussions tirées du modèle logique pour 2004-2005

<b>1. Politiques gouvernementales renforcées et plus équitables (6,5 M\$)</b>	
16 <sup>1</sup> -	Une meilleure compréhension et détermination, au sein de ministères choisis, d'institutions clés et de groupes communautaires, des liens entre les engagements internationaux et nationaux en ce qui concerne des enjeux choisis (p. ex. la pauvreté des femmes et, plus particulièrement, les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones), y compris des lacunes potentielles.
17 -	Approche de collaboration avec les principaux ministères fédéraux à l'appui du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes
22 -	Un leadership visible du gouvernement du Canada à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale en matière d'ACS et d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes.
26 -	Les nouveaux groupes sont plus sensibilisés à l'importance de la participation des citoyennes et citoyens dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes.
29 -	Les valeurs et les intérêts canadiens ayant trait à l'égalité entre les sexes et aux droits fondamentaux des femmes sont représentés dans les forums internationaux.
30 -	Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité se mobilisent pour participer à l'élaboration de politiques gouvernementales.
<b>2. Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces (13,5 M\$)</b>	
1.12 -	Participation de ministères et de groupes communautaires à l'identification des domaines critiques en matière d'égalité entre les sexes.
1.14 -	Divers ministères fédéraux et provinciaux, institutions internationales, groupes de femmes, organisations oeuvrant pour l'égalité, universitaires, chercheuses et chercheurs sont mieux informés sur les nouvelles et pressantes questions relatives à l'égalité entre les sexes (p. ex. celles cernées par le Programme de promotion de la femme ou le Fonds de recherche en matière de politiques).
2.8 -	Les intervenantes et intervenants clés qui s'intéressent aux enjeux (nationaux et internationaux) échangent plus d'information et élargissent leurs connaissances.
2.10 -	Les intervenantes et intervenants clés qui s'intéressent aux enjeux (nationaux et internationaux) sont plus aptes à intégrer l'ACS.
2.11 -	Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité comprennent un enjeu précis et ont mobilisé leurs membres pour intervenir auprès d'institutions clés.
2.12 -	Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité comprennent l'incidence de certaines politiques (ou de leur absence) et ont mobilisé leurs membres pour intervenir auprès d'institutions clés, des gouvernements et du public dans la recherche de solutions.
2.13 -	Les questions relatives à l'égalité se retrouvent de plus en plus dans les programmes de recherche des institutions et des réseaux de recherche sur les politiques, et ce, au pays aussi bien qu'à l'échelle internationale.

<sup>1</sup> Les chiffres correspondent aux répercussions et aux résultats clés mentionnés dans le plan stratégique de 2001-2004.

<b>3. Efficacité du Ministère (3,9 M\$)</b>
<b>12</b> – Promotion des rôles et de la contribution de CFC par son personnel auprès de certains groupes clients et partenaires.
<b>13</b> – Amélioration de l'accès du public à de l'information pertinente et récente sur les programmes et services offerts par CFC.
<b>14</b> – Masse critique de personnel hautement qualifié et motivé au sein du Ministère.
<b>15</b> – Résolution des préoccupations que le personnel a exprimées dans le sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux.
<b>17</b> – La clientèle est au courant des normes de services en vigueur dans des secteurs particuliers.
<b>20</b> – Saine gestion (gestion moderne).

## 4.2 Sommaire

<u>Résultats stratégiques</u>	<b>Priorités</b>	<b>Ressources attribuées</b>	<b>Type de priorité</b>
Politiques gouvernementales renforcées et plus équitables 6,5 M\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution réussie du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes</li> </ul>	5 M\$ (*)	Permanente
Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés 13,5 M\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes autochtones</li> <li>Renforcement des capacités des groupes de femmes</li> <li>Mobilisation accrue des groupes de femmes pour influencer sur les processus d'élaboration de la politique gouvernementale</li> <li>Création de savoir et partage d'information</li> </ul>	(**)	Nouvelle Permanente  Permanente  Permanente
Efficacité du Ministère 3,9 M\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux</li> <li>Initiative d'apprentissage</li> <li>Valeurs et éthique</li> <li>Normes de service</li> <li>Gestion moderne</li> <li>Évaluation et vérification des programmes</li> <li>Cadre de responsabilisation pour le programme de financement</li> </ul>	(**)	Permanente  Permanente Nouvelle Nouvelle Permanente Permanente  Permanente
Total : 23,9 M\$			

\* Des ressources chevauchent d'autres résultats stratégiques

\*\* Financement à l'intérieur des estimations budgétaires établies pour les résultats stratégiques

### 4.3 Contribution à des politiques gouvernementales renforcées et plus équitables

**Résultat stratégique : Des politiques gouvernementales renforcées et plus équitables, grâce à des politiques, à des recherches, à des programmes et à des services qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue des femmes et des réalités qui font partie de leur vie.**

Stratégie : Diriger et gérer le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) du gouvernement fédéral en intégrant des considérations liées à l'égalité entre les sexes à la politique gouvernementale dans certains secteurs stratégiques.

En juin 2000, le gouvernement a adopté le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES), sa stratégie pour que l'égalité entre les sexes devienne une réalité au XXI<sup>e</sup> siècle. CFC coordonne l'élaboration et l'exécution du programme suivant une approche multidimensionnelle. Le programme comble de façon délibérée les lacunes importantes en matière d'égalité entre les sexes et accroît les possibilités offertes aux Canadiennes, tout en tenant compte de la diversité du vécu des femmes et des hommes.

En 2004-2005, CFC continuera son engagement de mettre en oeuvre le PAES d'une manière hautement structurée et mesurable afin d'obtenir des résultats concrets. En oeuvrant pour l'élaboration d'un mécanisme de responsabilisation renforcé ainsi que d'outils visant à faciliter la coordination horizontale des efforts déployés par le gouvernement fédéral, nous accroîtrons les chances d'obtenir des résultats concrets.

Condition féminine Canada poursuivra ses activités horizontales dans l'ensemble du gouvernement fédéral ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement afin de veiller à ce que l'incidence sur les femmes et la diversité des perspectives et des réalités des femmes soient prises en compte au moment de l'élaboration de politiques, de projets de recherche, de programmes et de services. En outre, Condition féminine Canada continuera de travailler avec des groupes de femmes et d'autres organismes qui oeuvrent en faveur de l'égalité, de sorte qu'ils puissent jouer un rôle efficace et influencer sur les programmes et politiques d'institutions fédérales.

En 2004-2005, le Ministère consacrera plus d'efforts à l'élaboration et au renforcement de l'infrastructure stratégique afin de vraiment faire progresser l'égalité entre les sexes, c'est-à-dire qu'il mettra en place des mécanismes pour assurer une coordination et une responsabilisation plus efficaces au sein du gouvernement fédéral, élaborera des outils de planification et de responsabilisation et intégrera les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans certaines institutions et organisations au pays et sur la scène internationale.

Pour ce faire, CFC établira un diagnostic avec l'aide d'autres ministères, lequel permettra ensuite de mieux définir les priorités et de raffiner les objectifs mesurables pour combler les écarts les plus profonds et les plus persistants entre les femmes et les hommes, de même qu'entre les femmes elles-mêmes.

CFC réorientera aussi ses activités de renforcement des capacités en matière d'analyse comparative entre les sexes pour se concentrer sur les outils et mécanismes de renforcement des capacités organisationnelles (c.-à-d. les outils d'évaluation des capacités et le cadre d'évaluation). Le Ministère assurera ainsi une systématisation de l'analyse comparative entre les sexes et de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Le Ministère créera des partenariats avec diverses institutions pour optimiser ses efforts de renforcement.

D'autres pays ont commencé à valoriser l'analyse comparative entre les sexes comme moyen de renforcer les capacités organisationnelles au sein des gouvernements et des institutions. Des représentantes et des représentants étrangers ont demandé à Condition féminine Canada d'adapter et d'exporter sa formation à l'analyse comparative appliquée à l'élaboration de politiques et de programmes, ainsi que son modèle de capacités organisationnelles. L'utilisation des outils du Ministère par d'autres mécanismes nationaux de promotion des femmes permettra d'en mesurer l'efficacité dans d'autres contextes.

Comme l'explique le Rapport ministériel sur le rendement de 2002-2003, CFC entreprendra les activités suivantes de concert avec d'autres ministères fédéraux pour faire suite aux conclusions émises par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur le plus récent rapport du Canada concernant l'application de la convention afférente  
[http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662320506/200210\\_0662320506\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662320506/200210_0662320506_f.html).

- Examiner, avec d'autres ministères, les moyens à prendre pour lutter contre la pauvreté des femmes et, en particulier, améliorer la situation des mères seules et des femmes qui se heurtent à de multiples obstacles en raison d'autres facteurs (p. ex. la race ou l'origine ethnique, le statut d'immigrante, une déficience). On pourrait, entre autres, adopter des mesures pour améliorer l'accès aux prestations, soutenir financièrement les enfants et les familles et accroître la participation des groupes de femmes vulnérables sur le marché du travail.
- Passer par le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine pour améliorer la situation des femmes autochtones vivant dans les réserves et hors de celles-ci. Examiner, avec d'autres ministères fédéraux, les moyens à prendre pour régler les principaux problèmes qui touchent les femmes autochtones, notamment la violence et l'accès aux prestations. Ce travail complétera d'autres interventions auprès des femmes autochtones visant à cerner, à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies de lutte contre la violence, financées grâce à l'Initiative de lutte contre la violence familiale (voir la sous-section 4.7).

- Collaborer avec le Commerce international Canada (CICan) ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour combler les lacunes dans les politiques, les programmes et les services qui aident les entrepreneures à assurer l'expansion de leurs entreprises et à profiter pleinement du marché mondial. Condition féminine Canada copréside le Comité de promotion des femmes en commerce international (de concert avec CICan), assurant la coordination et la collaboration au sein du gouvernement fédéral afin de livrer des résultats dans ce domaine.

Condition féminine Canada dirigera les activités du Canada pour examiner et évaluer les progrès du gouvernement en vue de la réalisation de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, pour cerner les lacunes et jeter les bases de l'établissement de nouvelles priorités. Le ministère collaborera encore avec le gouvernement fédéral à combler les écarts entre les sexes, écarts mentionnés dans divers instruments nationaux et internationaux de défense des droits de la personne, comme la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

Dans la foulée de cette présence plus significative sur la scène internationale, CFC dirigera le Canada dans son rôle de chef de file pour favoriser l'intégration de l'égalité entre les sexes dans certaines organisations internationales offrant des possibilités réelles d'assurer l'atteinte des buts de la politique nationale en matière d'égalité entre les sexes. Selon les ressources disponibles et les besoins, le ministère participera aux activités suivantes :

**Commission de la condition de la femme des Nations Unies :** Condition féminine Canada dirige la participation du Canada à titre de membre élu de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies. À la session de la CCF, en mars 2004, on a étudié la participation des femmes à la consolidation de la paix ainsi que le rôle des hommes et des garçons dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. Le Ministère dirigera et coordonnera aussi la participation du Canada, dans le contexte des Nations Unies, au processus d'examen et d'évaluation des progrès faits pour atteindre l'égalité entre les sexes au cours des 10 années écoulées depuis la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en 1995.

**Ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine :** Le nouveau plan d'action du Commonwealth sur l'égalité entre les sexes (de 2005 à 2015) sera révisé puis finalisé durant la septième réunion des ministres des responsables de la condition féminine des pays du Commonwealth qui se tiendra en mai-juin 2004.

**Organisation des États d'Amérique :** À la suite des résultats enregistrés aux sommets de Québec et de Monterrey (au Mexique) les discussions tenues cette année par les ministères de la condition féminine ont porté essentiellement sur les moyens pour les femmes de tirer parti de la libéralisation du commerce, et sur les mesures gouvernementales pour minimiser les répercussions négatives possibles du commerce, en particulier celles pouvant toucher différemment les femmes et les hommes au Canada et ailleurs.

## 4.4 Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés

Résultat stratégique : Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.

**Stratégie : Accélérer l'acquisition des connaissances sur certaines questions auprès des publics cibles dans les secteurs prioritaires choisis.**

Cette stratégie comporte des activités d'élargissement des connaissances, telles que la préparation et la distribution de matériel pédagogique, la conduite de recherches et la diffusion de leurs résultats, la tenue de tables rondes ainsi que le partage d'information et de données entre les intervenantes et les intervenants, au pays et à l'échelle internationale. Les ministères fédéraux informeront CFC des enjeux dont ils ont l'intention de s'occuper, et le Ministère déterminera la meilleure façon de les aider à combler les lacunes qui subsistent.

### **Acquisition des connaissances**

Par l'entremise de son programme de financement, CFC continuera de fournir de l'argent et des services professionnels aux groupes de femmes et aux organisations qui oeuvrent en faveur de l'égalité, pour leur permettre de mener des initiatives stratégiques visant à accroître l'éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces.

Dans le but d'obtenir les résultats à long terme figurant au plan stratégique pour la période de 2001 à 2004, le Ministère investira dans des initiatives qui, à brève échéance, sensibiliseront les groupes de femmes aux obstacles institutionnels empêchant les femmes d'avoir pleinement accès aux processus de décision des secteurs public, privé et bénévole, et d'y participer activement. Bien que la sensibilisation soit le premier résultat prévu, CFC continuera de chercher à obtenir des résultats intermédiaires, notamment la mobilisation des femmes pour qu'elles poussent, par leurs interventions, des institutions clés à améliorer la participation des femmes à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'à la prestation des services.

La stratégie rattachée à ce résultat particulier comprendra encore des initiatives visant à améliorer les compétences organisationnelles des groupes de femmes, en vue de les doter du savoir-faire et des outils nécessaires pour influencer sur la politique gouvernementale, promouvoir des changements institutionnels et mobiliser les femmes pour qu'elles convainquent, par leurs pressions, des institutions de cerner et d'éliminer les obstacles qui ont des effets préjudiciables sur les femmes.

## Recherche en matière de politiques

Condition féminine Canada produit des travaux de recherche qui contribuent à la réalisation d'initiatives et de programmes gouvernementaux actuels et nouveaux qui peuvent aider d'autres ministères fédéraux à élaborer ou à examiner les politiques sur les tendances, enjeux, exigences et défis émergents liés à l'égalité entre les sexes, bref des secteurs dont doivent s'occuper les politiques d'intérêt public concernant les femmes. Ces travaux de recherche portent également sur des questions stratégiques du programme de politiques d'intérêt public qui doivent être étudiées dans de brefs délais et qui nécessitent un examen au moment opportun afin d'être pertinentes dans le cadre du débat sur la politique.

Par l'entremise de son Fonds de recherche en matière de politiques, CFC soutient la recherche indépendante en matière de politiques sur des thèmes choisis par un comité externe représentant divers groupes clients, notamment les groupes communautaires et les groupes oeuvrant en faveur de l'égalité, les chercheuses et les universitaires partout au pays.

On a retenu deux nouveaux thèmes de recherche en matière de politiques pour 2004-2005 :

- **Projet de loi C- 31 – L'inscription au registre des Indiens, l'appartenance à la bande et la reconnaissance de la paternité :** Selon les groupes de femmes autochtones, deux questions méritent une recherche plus poussée, menée dans une perspective des relations hommes-femmes. Il s'agit des exigences des Premières Nations concernant l'appartenance à la bande et l'inscription au registre des Indiens, ainsi que la reconnaissance de la paternité. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien admet que ces questions doivent être réglées en priorité.
- **Le capital social du Canada – dimensions propres à chacun des genres :** Les établissements de recherche, les ministères fédéraux (p. ex. le Projet de recherche sur les politiques) et des organisations de recherche internationales (p. ex. l'Organisation de coopération et de développement économiques) ont défini les enjeux en matière de capital social. Un examen des recherches antérieures indique qu'on n'a pas étudié les dimensions de cette question qui ont trait à l'égalité entre les sexes. L'objectif est que la recherche comparative entre les sexes dans ce domaine permette aux décideurs de mieux comprendre les politiques requises pour mieux utiliser le capital social des femmes dans le développement social, économique et politique de la société canadienne.

Après consultation des intervenantes et intervenants, CFC pourra lancer des appels urgents de propositions sur des thèmes rattachés à son mandat s'il le faut pour combler un besoin imprévu au cours de l'année qui vient.

**Résultats et activités prévus:** Condition féminine Canada est conscient qu'il faut du temps pour effectuer de la recherche et en communiquer les résultats aux décideurs. Souvent, la démarche peut prendre plusieurs années. Au cours de l'année qui vient, six projets découlant d'appels de propositions antérieurs seront publiés (voir la liste des publications prévues à l'annexe D). Ils portent sur les thèmes suivants :

- L'accès des femmes à des emplois viables offrant des avantages adéquats : solutions sous forme de politiques gouvernementales (2000);
- Les accords commerciaux et les femmes (2001).

L'un des objectifs clés de CFC est de veiller à ce que les programmes de recherche des établissements de recherche en matière de politiques et des réseaux de recherche intègrent une perspective tenant compte des particularités propres à chacun des sexes. À cette fin, le Ministère continuera de participer à un certain nombre d'activités de sensibilisation auprès d'établissements de recherche tels que le Projet Metropolis (et ses composantes nationales et internationales), le Projet de recherche sur les politiques et l'Organisation de coopération et de développement économiques. CFC entretient aussi des relations et partage de l'information avec un certain nombre de réseaux de recherche, tels que l'Aboriginal Women's Research Network.

**Défis et plan d'action :** Condition féminine Canada cherche à tirer des enseignements de ses expériences dans la production d'information de recherche utile et à promouvoir le renforcement des capacités, tant ceux de son effectif que ceux de ses partenaires clés et d'autres ministères fédéraux. Comme il est indiqué dans le rapport sur les plans et priorités de 2003-2004, le Ministère travaille à l'exécution du plan d'action découlant des recommandations formulées à la suite de l'évaluation quinquennale du Fonds de recherche en matière de politiques. Le rapport de l'évaluation est disponible sur le site web de CFC, à l'adresse suivante : <[http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/prfevalrep/index\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/prfevalrep/index_f.html)>. Voici les principales activités prévues pour 2004-2005 :

- Mobiliser d'autres intervenantes et intervenants fédéraux engagés dans la recherche pour tirer parti de leur savoir-faire, afin de définir des thèmes d'appels de propositions cadrant mieux avec leurs programmes stratégiques ministériels et dont les résultats seraient susceptibles de servir davantage.
- Cerner les questions au programme du gouvernement qui doivent de toute urgence faire l'objet de recherches comparatives entre les sexes et accroître l'utilisation des rapports de recherche par les décideurs du gouvernement fédéral.

Résultat stratégique : Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, y compris des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole.

**Stratégie : Favoriser des partenariats avec des intervenantes et des intervenants clés pour cibler des changements institutionnels dans certains secteurs stratégiques.**

### **Questions relatives aux femmes autochtones**

Mettant à profit ses travaux récents et son expérience concernant la situation des femmes autochtones, CFC approchera les groupes de femmes autochtones pour les aider à définir des stratégies de nature à régler les problèmes qui touchent les femmes autochtones dans les domaines économique, politique, social et juridique. Le Ministère travaillera avec d'autres partenaires clés aux échelons local, régional et national pour appuyer les initiatives qui aident à influencer sur la politique gouvernementale, qui accroissent la sensibilisation du public, qui engendrent des changements institutionnels et qui renforcent les capacités des groupes de femmes autochtones.

Compte tenu des préoccupations croissantes concernant la violence envers les femmes autochtones, CFC a aussi affecté à ce problème les fonds supplémentaires qu'il reçoit à titre de participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Le Ministère mettra à profit les résultats de la consultation préliminaire des groupes de femmes autochtones, tenue en décembre 2003, pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des stratégies visant à utiliser les \$1 millions qu'il recevra en ressources supplémentaires au cours des quatre prochaines années commencent en 2003-04. Ces initiatives confirment l'importance accrue que le gouvernement attache aux questions autochtones.

### **Renforcement accru des capacités**

En 2004-2005, CFC continuera de mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités organisationnelles. Cela permettra aux groupes de femmes d'améliorer leurs connaissances et d'acquérir les compétences nécessaires pour influencer sur les processus d'élaboration des politiques gouvernementales, promouvoir des changements institutionnels et poursuivre l'engagement actif des citoyennes et des citoyens dans toutes les dimensions de la société canadienne. En fournissant des ressources financières et des services professionnels, CFC forgera des partenariats entre des groupes de femmes et facilitera la communication aux échelons local, régional et national.

À l'échelon national, le programme de financement mettra l'accent sur les orientations gouvernementales susceptibles de réduire la contribution du travail non rémunéré et atypique à la pauvreté des femmes, de même que ses répercussions sur l'équité salariale

et les prestations de retraite. On s'attend à ce que la stratégie de financement influe notamment sur les politiques reliées à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec, ainsi que sur les prestations parentales et le droit du travail. CFC mettra en oeuvre les stratégies de changement suivantes :

- Aider les femmes à cerner leurs priorités en matière de politiques gouvernementales;
- Aider les femmes à déterminer les répercussions qu'auront sur elles les changements envisagés aux politiques;
- Aider les femmes à s'engager pour appuyer les changements proposés aux politiques;
- Forger des partenariats avec des intervenantes et des intervenants clés tels que l'Association canadienne des études sur les femmes, le Réseau canadien de recherche en politiques publiques et les organismes communautaires régionaux qui s'intéressent actuellement au dossier, afin de susciter certains changements d'orientation.

Dans le cadre des efforts déployés en vue de renforcer la capacité des groupes de femmes, le Ministère continuera de mettre en oeuvre son plan d'action de 2003-2006 conformément à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ([http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/ola/index\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/ola/index_f.html)). En 2004-2005, le Ministère appuiera le développement social des groupes de femmes appartenant à une minorité de langue officielle. Par conséquent, ces groupes accroîtront leur capacité de cerner et de définir les enjeux, de mobiliser leurs membres et d'acquérir des connaissances sur l'accès à l'information, aux programmes, aux services et aux ressources.

### **Initiatives horizontales**

Condition féminine Canada continuera d'intervenir dans des domaines tels que les initiatives rurales, les initiatives auprès des groupes de femmes autochtones et les initiatives de promotion de la participation des femmes aux processus politiques (et à d'autres processus de prise de décision).

- En 2004-2005, CFC continuera de coprésider (avec la Colombie-Britannique) l'équipe de travail sur la stratégie à l'intention des femmes, mise sur pied à la suite de l'accord intergouvernemental de Vancouver. Aux termes de cet accord d'aménagement urbain signé en 2000, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ainsi que la ville de Vancouver s'engagent à collaborer entre eux ainsi qu'avec les communautés de Vancouver, dans les limites de leurs compétences et de leurs mandats, pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie concertée de promotion et de soutien du développement économique, social et communautaire durable. Cette démarche illustre les efforts déployés par les gouvernements pour repenser la gouvernance et aborder les questions de politique gouvernementale dans une optique holistique de la gestion gouvernementale. Voilà un exemple probant de l'efficacité des partenariats entre différents ordres gouvernementaux pour combler les besoins des villes, l'une des priorités du gouvernement.

- Au Québec, les jeunes en milieu rural sont un public prioritaire. Cette année, CFC continuera d'influencer l'Équipe rurale et ses tables rondes au Québec afin que leurs stratégies, c'est-à-dire le maintien des jeunes dans leurs collectivités rurales et la promotion de leur retour, répondent aux besoins des jeunes femmes. Condition féminine Canada participe également aux travaux des équipes rurales intergouvernementales dans les Prairies et Territoires du Nord-Ouest afin d'inclure dans la démarche les considérations liées à l'égalité entre les sexes.
- Condition féminine Canada sera aussi représenté au Comité intergouvernemental sur la recherche sur l'itinérance afin qu'on prenne en considération les particularités propres à chacun des sexes dans les priorités de recherche ayant trait à l'itinérance.

## 4.5 Efficacité du Ministère

**Résultat stratégique : Plus grande efficacité du Ministère.**

**Stratégie : Améliorer les opérations internes et la gestion des ressources humaines.**

**Saine gestion des ressources et efficacité dans la prise de décisions :** Condition féminine Canada est déterminé à mettre en oeuvre l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, ce que l'on désigne maintenant sous le terme « gestion moderne ». Cette initiative met l'accent sur la saine gestion des ressources et une prise de décisions efficace, en intégrant l'information financière et non financière. Comme il a été mentionné dans des rapports publics antérieurs, CFC a commencé à mettre en oeuvre son plan d'action sur la gestion moderne ([http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/modcomp/modcomp\\_2\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/modcomp/modcomp_2_f.html)) afin d'aider les gestionnaires et le personnel à adopter des pratiques de gestion modernes dans leurs activités de tous les jours, facilitant ainsi le passage à une culture de gestion plus moderne. On accordera une attention particulière aux valeurs et à l'éthique. CFC respectera les principes fondamentaux que sont la transparence, la responsabilisation, la responsabilité financière et la conduite éthique. Des communications périodiques feront la promotion de l'initiative de gestion moderne, renseigneront le personnel et les gestionnaires sur les progrès et réitéreront l'engagement de la direction.

Grâce à un financement supplémentaire fourni par le Conseil du Trésor pour faire de l'évaluation et de la vérification interne, des fonctions permanente au sein de CFC à compter d'avril 2005, le Ministère s'attaquera en 2004-2005 aux activités recommandées par son Plan intégré de vérification et d'évaluation basé sur l'analyse du risque.

Comme première étape pour implanter les recommandations, une évaluation exhaustive du Programme de promotion de la femme sera entreprise en 2004-2005 pour en

déterminer la pertinence, l'incidence et l'efficacité. CFC s'attend à ce que cette évaluation, se poursuivant au cours de l'exercice 2005-2006, offre à la gestion du Programme diverses possibilités d'encore mieux remplir son mandat et livrer les résultats stratégiques du Ministère.

En réponse aux recommandations découlant de la vérification récente du programme de financement, le Ministère prévoit mettre en place, en 2004-2005, un système de gestion de l'information sur les subventions et contributions.

CFC se dotera graduellement d'un système de gestion intégrée de l'information pour permettre l'échange d'information entre les différents secteurs du Ministère. Ce système intégrera un système de gestion des documents et des dossiers au système des subventions et des contributions, conformément aux principes des initiatives du Gouvernement en direct et de la gestion moderne.

**Le personnel bénéficiaire du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux :** En collaboration avec ses syndicats, le Ministère continuera d'implanter en 2004-2005 le plan d'action visant à résoudre les enjeux identifiés par le personnel dans le sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux.

**Masse critique de personnel hautement qualifié et motivé au sein du Ministère :** En 2004-2005, Condition féminine Canada poursuivra la mise en oeuvre de sa stratégie progressive d'apprentissage, qui comprend la création de plans d'apprentissage par chaque membre du personnel ainsi que l'utilisation d'outils et de matériel. Condition féminine Canada continuera d'accroître les capacités du personnel et de constituer une masse critique d'agentes et d'agents et de personnel de direction possédant les connaissances et les outils nécessaires pour aider les groupes de femmes à faire la transition vers une approche axée sur les résultats en matière d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des initiatives. D'ici avril 2004, le Ministère aura achevé la première année de la phase de mise en oeuvre du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour son programme de financement. Suivra l'évaluation du cadre de mise en oeuvre, pour déterminer son efficacité, cerner les besoins communs du personnel et élaborer des stratégies d'intervention qui renforceront encore davantage la capacité interne d'exécution du programme en mettant l'accent sur l'obtention de résultats.

## 5.0 Organisation

---

Voici un aperçu de la structure de CFC et de la manière dont ses ressources sont affectées.

### 5.1 Responsabilités

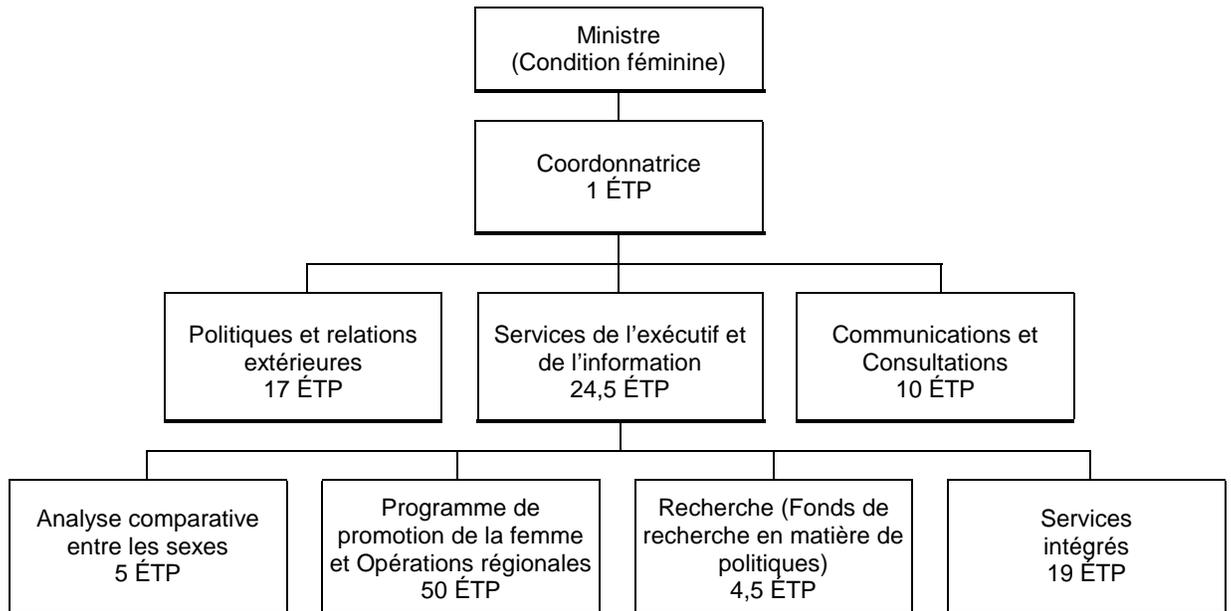
La *coordonnatrice* de CFC dirige le Ministère; elle relève de la ministre responsable de la Condition féminine.

La *Direction des services de l'exécutif et de l'information* est responsable de la planification et de la coordination des services de gestion du rendement pour le Ministère, ainsi que de la coordination des services et du soutien offerts à la coordonnatrice et à la ministre responsable de la Condition féminine, y compris les services ministériels. Elle offre en outre des services de traduction et de gestion de l'information, qui appuient tous les aspects du travail du Ministère. La Direction offre aussi des services au public par l'entremise du centre de distribution, de la bibliothèque et du site Internet.

La *Direction des politiques et relations extérieures* examine les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et proposés du gouvernement fédéral et offre son expertise en matière d'égalité entre les sexes. Elle formule des recommandations, élabore des stratégies et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle entreprend des activités afin de combler les lacunes des politiques relativement à des questions qui intéressent les femmes. En outre, elle collabore avec divers intervenantes et intervenants, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux, la société civile et des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et d'autres gouvernements, dans le cadre d'activités ayant trait aux politiques et de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes.

La *Direction des communications et des consultations* renseigne le grand public, y compris les groupes de femmes, sur les priorités et les programmes fédéraux qui concernent CFC. La Direction offre des services conseils et des services de planification en matière de communications et de consultations. Elle répond aussi aux demandes de renseignements des médias et du public, produit des documents et du matériel promotionnel, des communiqués de presse et des discours, et effectue des analyses des médias.

**Condition féminine Canada  
Organigramme  
131 FTEs\***



ÉTP = Équivalents temps plein. Les ressources de toutes les directions contribuent au secteur d'activité de Condition féminine Canada et à ses principaux engagements en matière de résultats.

La ***Direction de l'analyse comparative entre les sexes*** aide d'autres ministères et organismes fédéraux à mettre en place des processus qui leur sont propres afin d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes à l'ensemble de leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes. Le renforcement des capacités organisationnelles en matière d'analyse comparative entre les sexes est devenu plus prioritaire, et plusieurs projets pilotes sont en cours.

La ***Direction du programme de promotion de la femme et des opérations régionales*** gère la mise en oeuvre du Programme de promotion de la femme, lequel offre une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et à d'autres organisations bénévoles du pays afin de favoriser l'égalité des femmes. Par l'entremise des Opérations régionales, la Direction est également chargée d'exécuter le mandat du Ministère dans les régions. Les Opérations régionales comptent un effectif de 35 personnes réparties dans 15 points de service un peu partout au pays, ce qui permet à CFC d'établir des liens directs avec les collectivités et les intervenantes et intervenants.

La *Direction de la recherche*, par l'entremise de son Fonds de recherche en matière de politiques, fournit aux décisionnaires du gouvernement des connaissances de pointe importantes pour l'élaboration de politiques gouvernementales innovatrices et la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle contribue également, par les recherches qu'elle publie, à l'analyse et à l'élaboration des politiques sur l'égalité entre les sexes; elle fournit de l'information à des groupes de femmes, à des chercheuses, à des chercheurs et à d'autres publics cibles que les recherches récentes ou en cours intéressent. En outre, elle collabore avec d'autres ministères fédéraux et avec des organismes de recherche nationaux et internationaux dans le cadre d'initiatives et de projets de recherche sur les politiques.

La *Direction des services intégrés* assure la reddition de comptes prévue par la loi et offre des services de soutien dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique et télécommunications, sécurité, gestion des biens, des installations et du matériel et administration des contrats et des achats.

## **5.2 Dépenses ministérielles prévues**

Les tableaux de planification suivants, ainsi que les explications qui les accompagnent, fournissent la justification de l'affectation des ressources et indiquent les tendances en matière de dépenses à l'intérieur du Ministère.

## Tableau 1 – Résumé des dépenses en immobilisations pour le secteur d'activité

Le tableau suivant résume le plan de dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2007. Les dépenses prévues au-delà de 2004-2005 diminuent principalement en raison de la réduction du financement accordé à la mise en oeuvre de la nouvelle politique d'évaluation du Conseil du Trésor.

Les tendances dans les dépenses, en ce qui a trait aux plans et priorités de la période de planification de trois ans, s'inscrivent dans la mission de promotion de l'égalité entre les sexes du Ministère.

(Millions \$)	Dépenses prévues 2003-2004 <sup>(1)</sup>	Dépenses projetées 2004-2005	Dépenses projetées 2005-2006	Dépenses projetées 2006-2007
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brutes) <sup>(2)</sup>	23,9	<b>23,9</b>	23,7	23,7
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brutes)				
Moins : recettes disponibles				
<b>Total – Budget principal des dépenses</b>	23,9	<b>23,9</b>	23,7	23,7
Rajustement (dépenses prévues non inscrites dans le Budget principal des dépenses) :				
Réaffectation	(0,2)			
Report autorisé pour 2002-2003 et ajustements pour les conventions collectives	0,1			
Gestion moderne et vérification interne	0,1			
Évaluation	0,2			
<b>Dépenses prévues nettes</b>	24,1	<b>23,9</b>	23,7	23,7
Moins : recettes non disponibles				
Plus : coût des services reçus gratuitement	1,0	<b>1,1</b>	1,1	1,1
<b>Coût net du programme</b>	25,1	<b>25,0</b>	24,8	24,8

<sup>(1)</sup> Correspond à la prévision la plus juste des dépenses nettes totales prévues à la fin de l'exercice.

<sup>(2)</sup> Les prévisions de dépenses pour 2003-2004 et pour les exercices suivants tiennent compte des sommes supplémentaires accordées au Ministère en vue de la mise sur pied du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) — déduction faite des faibles coûts liés aux locaux, transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — ainsi que des augmentations prévues à certaines conventions collectives. Ces sommes sont réparties également entre les crédits (c.-à-d. le budget de fonctionnement et celui des subventions et contributions).

En résumé, le PAES représente une somme de 2 millions de dollars reçue chaque année depuis 2000-2001, une somme supplémentaire de 1,5 million reçue chaque année depuis 2001-2002 ainsi qu'une dernière augmentation annuelle de 1,5 million en 2002-2003. Cumulativement, son budget annuel était de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions de dollars en 2001-2002 et de 5 millions de dollars par année depuis 2002-2003 :

(millions \$)	Augmentation annuelle	Budget annuel du PAES
2000-2001	2,0	2,0
2001-2002	1,5	3,5
2002-2003	1,5	5,0
Exercices subséquents	0	5,0

## Tableau 2 – Coût net du programme pour l'année budgétaire

Le tableau suivant présente le « coût net » associé au fonctionnement du Ministère

	<b>Total (Millions \$)</b>
<b>Dépenses nettes prévues</b>	23,9
<i>Plus : Services reçus gratuitement</i>	
<b>Locaux fournis</b> par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,5
<b>Cotisations aux régimes d'assurance des membres du personnel</b> payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	0,6
<b>Indemnisation des victimes d'accidents du travail</b> assurée par Développement des ressources humaines Canada	
<b>Services juridiques (salaires et coûts connexes)</b> fournis par Justice Canada	
	1,1
Moins : recettes non disponibles	
<b>Coût net du programme pour 2004-2005</b>	<b>25,0</b>

## Tableau 3 – Sommaire des paiements de transfert

Le tableau suivant résume les paiements de transfert du Ministère au niveau du secteur d'activité.

(Millions \$)	Dépenses prévues 2003-2004	<b>Dépenses projetées 2004-2005</b>	Dépenses projetées 2005-2006	Dépenses projetées 2006-2007
<b>Subventions – Financement du Programme de promotion de la femme et services professionnels<sup>(1)</sup></b>	11,2	<b>10,8</b>	10,8	10,8
Total des subventions <sup>(2)</sup>	11,2	<b>10,8</b>	10,8	10,8

<sup>(1)</sup> La diminution de 0,4 million de dollars en 2004-2005 comparativement à 2003-2004 est attribuable au transfert final reçu de l'Initiative du secteur bénévole. Au cours des deux exercices 2002-2003 et 2003-2004, CFC a reçu un financement supplémentaire de 0,4 million de dollars respectivement pour appuyer cette initiative.

<sup>(2)</sup> Les paiements de transfert tiennent compte du 50 % de financement reçu pour la mise sur pied du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES), y compris les activités connexes, soit 1 million de dollars reçus chaque année depuis 2000-2001, une somme supplémentaire de 0,75 million reçue chaque année depuis 2001-2002 et une dernière augmentation annuelle de 0,75 million en 2002-2003. Cumulativement, le budget annuel du PAES au titre des paiements de transfert était de 1 million de dollars en 2000-2001, de 1,75 million en 2001-2002 et de 2,5 millions pour 2002-2003 et les exercices subséquents :

(millions \$)	<b>Augmentation annuelle</b>	<b>Paiements de transfert annuels du PAES</b>
2000-2001	1,0	1,0
2001-2002	0,75	1,75
2002-2003	0,5	2,5
Exercices subséquents	0	2,5

## **Annexe A : Coordonnées des personnes-ressources**

---

### **1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi**

- *Condition féminine Canada, Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*
- *Condition féminine Canada : Rapport sur le rendement*

Pour consulter d'autres rapports ou documents, veuillez visiter le site Web de CFC à l'adresse suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>

### **2) Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005**

- Pour obtenir des renseignements financiers, veuillez communiquer avec :  
Guylaine Métayer,  
Directrice, Services intégrés  
Téléphone : (613) 947-1453; Télécopieur : (613) 947-6113  
Courriel : [Guylaine.Metayer@swc-cfc.gc.ca](mailto:Guylaine.Metayer@swc-cfc.gc.ca)
- Pour toute autre question sur ce document, veuillez communiquer avec :  
Donna McKeeby  
Directrice, Services de l'exécutif et de l'information  
Téléphone : (613) 992-5399; Télécopieur : (613) 943-0449  
Courriel : [Donna.Mckeeby@swc-cfc.gc.ca](mailto:Donna.Mckeeby@swc-cfc.gc.ca)

## Annexe B : Contributions au modèle logique du Ministère pour 2004-2005

	Programme de la femme & opér. Rég.	Politiques & relations ext.	Recherche	Comm. & Consultations	Analyse comp. entre les sexes	Services corporatifs	Serv. De l'Executif & inform.
<b>1. Politiques gouvernementales renforcées et plus équitables (6,5 M\$)</b>							
<b>16</b> - Une meilleure compréhension et détermination, au sein de ministères choisis, d'institutions clés et de groupes communautaires, des liens entre les engagements internationaux et nationaux en ce qui concerne des enjeux choisis (p. ex. la pauvreté des femmes et, plus particulièrement, les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones), y compris des lacunes potentielles.	X	X	X				
<b>17</b> - Approche de collaboration avec les principaux ministères fédéraux à l'appui du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes		X					
<b>22</b> - Un leadership visible du gouvernement du Canada à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale en matière d'ACS et d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes.	X	X			X		
<b>26</b> - Les nouveaux groupes sont plus sensibilisés à l'importance de la participation des citoyennes et citoyens dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes.	X			X			
<b>29</b> - Les valeurs et les intérêts canadiens ayant trait à l'égalité entre les sexes et aux droits fondamentaux des femmes sont représentés dans les forums internationaux.		X					
<b>30</b> - Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité se mobilisent pour participer à l'élaboration de politiques gouvernementales.	X						
<b>2. Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés et efficaces (13,5 M\$)</b>							
<b>1.12</b> - Participation de ministères et de groupes communautaires à l'identification des domaines critiques en matière d'égalité entre les sexes.	X		X				
<b>1.14</b> - Divers ministères fédéraux et provinciaux, institutions internationales, groupes de femmes, organisations oeuvrant pour l'égalité, universitaires, chercheuses et chercheurs sont mieux informés sur les nouvelles et pressantes questions relatives à l'égalité entre les sexes (p. ex. celles cernées par le Programme de promotion de la femme ou le Fonds de recherche en matière de politiques).			X				X

	Programme de la femme & opér. Rég.	Politiques & relations ext.	Recherche	Comm. & Consultations	Analyse comp. entre les sexes	Services corporatifs	Serv. De l'Executif & inform.
<b>(Suite à la prochaine page)</b>							
2.8 – Les intervenantes et intervenants clés qui s'intéressent aux enjeux (nationaux et internationaux) échangent plus d'information et élargissent leurs connaissances.	X	X					
2.10 – Les intervenantes et intervenants clés qui s'intéressent aux enjeux (nationaux et internationaux) sont plus aptes à intégrer l'ACS.	X			X	X		
2.11 – Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité comprennent un enjeu précis et ont mobilisé leurs membres pour intervenir auprès d'institutions clés.	X	X					
2.12 – Les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour l'égalité comprennent l'incidence de certaines politiques (ou de leur absence) et ont mobilisé leurs membres pour intervenir auprès d'institutions clés, des gouvernements et du public dans la recherche de solutions.			X				
2.13 – Les questions relatives à l'égalité se retrouvent de plus en plus dans les programmes de recherche des institutions et des réseaux de recherche sur les politiques, et ce, au pays aussi bien qu'à l'échelle internationale.	X	X	X				
<b>3. Efficacité du Ministère (3,9 M\$)</b>							
12 – Promotion des rôles et de la contribution de CFC par son personnel auprès de certains groupes clients et partenaires.	X	X	X	X	X	X	X
13 – Amélioration de l'accès du public à de l'information pertinente et récente sur les programmes et services offerts par CFC.	X	X	X	X	X	X	X
14 – Masse critique de personnel hautement qualifié et motivé au sein du Ministère.	X	X	X	X	X	X	X
15 – Résolution des préoccupations que le personnel a exprimées dans le sondage de 2002 auprès des fonctionnaires fédéraux.	X	X	X	X	X	X	X
17 – La clientèle est au courant des normes de services en vigueur dans des secteurs particuliers.	X	X	X	X	X	X	X
20 – Saine gestion (gestion moderne).	X	X	X	X	X	X	X

Légende : **x La Direction contribue directement aux effets recherchés en 2004-2005**

## Annexe C : Publications de recherche en matière de politiques prévues pour 2004-05

---

Titre	Thème
Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes	Les accords commerciaux et les femmes
Du commerce de la fourrure au libre-échange : la foresterie et les femmes Premières nations au Canada	Les accords commerciaux et les femmes
Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : Une étude de cas de la mobilité de la main-d'œuvre dans les accords commerciaux	Les accords commerciaux et les femmes
Accès au commerce extérieur pour les femmes handicapées	Les accords commerciaux et les femmes
Les accords commerciaux, les services de santé et la santé des femmes	Les accords commerciaux et les femmes
Sauvegarder les mesures proactives d'équité en emploi au Canada à l'heure des Accords de commerce	Les accords commerciaux et les femmes
Des stratégies pour améliorer les conditions de travail des responsables de services de garde en milieu familial	L'accès des femmes à des emplois viables offrant des avantages adéquats : solutions sous forme de politiques gouvernementales.

# Annexe D : Formulaire de rétroaction de la lectrice ou du lecteur

## Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004-2005

Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance de notre rapport de 2003-2004 ! Vos commentaires nous seront très utiles pour la rédaction du rapport sur le rendement du Ministère, qui s'inspirera du présent document, et de nos prochains RPP.

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance du *Rapport sur les plans et les priorités* de Condition féminine Canada ? **Non** ( ) **Oui** ( )
2. Voyez-vous une amélioration par rapport à nos documents de planification antérieurs ?  
**Non** ( ) **Oui** ( )
3. En recommanderiez-vous la lecture à quelqu'un d'autre ? **Non** ( ) **Oui** ( )  
Pourquoi ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. À quel titre avez-vous lu le présent RPP ? (Cocher une seule réponse)

- ( ) Député, sénatrice ou sénateur
- ( ) Membre du personnel politique
- ( ) Membre du personnel de la Chambre des communes ou du Sénat
- ( ) Organisation non-gouvernementale canadienne
- ( ) Fonctionnaire fédéral, provincial ou territorial
- ( ) Membre du public canadien
- ( ) Médias
- ( ) Organisation internationale
- ( ) Organisation ou gouvernement étranger
- ( ) Autre (préciser) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Dans quel but avez-vous lu le présent RPP? (Cocher toutes les cases qui s'appliquent)

- ( ) Dans le cadre des activités d'un comité parlementaire
- ( ) Pour en savoir davantage sur le mandat et les plans de Condition féminine Canada
- ( ) Pour mieux comprendre les enjeux du Ministère
- ( ) Pour en savoir davantage sur l'affectation des ressources
- ( ) Pour élaborer des plans de partenariat avec Condition féminine Canada
- ( ) Autres raisons (préciser) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction par rapport aux éléments suivants :

	Insatisfaisant	Satisfaisant	Pas d'opinion
Utilité du contenu	( )	( )	( )
Lisibilité	( )	( )	( )
Facilité à trouver des renseignements précis	( )	( )	( )
Comment pourrions-nous améliorer ce document ?			

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Merci encore une fois. Prière de transmettre par télécopieur à :  
Josiane Désilets, CFC, Services de l'exécutif et de l'information  
(613) 995-3955